

Le 21 février 2020

PAULIC MEUNERIE

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec la société de Bourse Aurel BGC

Comme annoncé dans le communiqué du 17 février 2020, la société **Paulic Meunerie** (Code ISIN : FR0013479730 / Mnémonique : ALPAU / Euronext Growth) annonce avoir conclu le 5 février 2020 un contrat de liquidité avec la Société de Bourse Aurel BGC conforme à la charte Amafi qui a pris effet depuis le 18 février 2020.

Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 02 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise¹.

Pour la mise en œuvre du contrat conclu avec Aurel BGC, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 150 000 € en espèces

¹ Les situations ou conditions conduisant à la suspension ou à la cessation du contrat de liquidité, mentionnées dans le contrat de liquidité, sont les suivantes :

Suspension du contrat :

- Dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF susvisée.
- A l'initiative de l'émetteur dans certaines situations et en particulier :

Si l'Émetteur ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions.

Résiliation du contrat :

- Par l'Émetteur, à tout moment, avec préavis de 48 heures, dans les conditions de clôture du compte de liquidité prévues au contrat de liquidité.
- Par l'Animateur, avec un préavis de 30 jours.
- Le contrat est de plein droit résilié lorsque les parties ne peuvent, dans la situation prévue à l'article 10 (équilibre du compte de liquidité), se mettre d'accord sur les suites à donner au Contrat.
- Par l'Animateur lorsque le contrat de Liquidity Provider qui lie l'Animateur à Euronext Paris est résilié.

A propos de Paulic Meunerie

Paulic Meunerie, est un Groupe familial breton reconnu sur le marché des farines labellisées. Il fidélise aujourd'hui plus de 700 clients professionnels sur des marchés diversifiés (industriels, boulangeries artisanales, ateliers de la grande distribution, restaurateurs, ...). En 2018, plus de 22 000 tonnes de farines ont été produites sur les trois moulins de l'Entreprise, représentant un chiffre d'affaires de 8,2 M€. Avec Oxygreen®, son procédé de purification des grains de blés à base d'ozone permettant de diviser les résidus de pesticides par 20 et réduire le taux de mycotoxines de 30% à 50%, Paulic Meunerie se positionne sur le marché de la farine très haute qualité axée sur la nutrition santé et sur le marché en plein essor et à forte valeur ajoutée de l'alimentation des insectes d'élevage. PAULIC MEUNERIE est cotée sur Euronext Growth Paris sous le symbole ALPAU.

Pour plus d'informations, visitez www.PAULICMEUNERIE.com

CONTACTS



Contact Investisseurs :

Benjamin Lehari
+33 (0)1 56 88 11 25
blehari@actifin.fr

Contact Presse Financière :

Isabelle Dray
+33 (0)1 56 88 11 29
idrayer@actifin.fr